

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 20 FEVRIER 2025 – 18 HEURES 00

Administrateurs présents :

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA – Mme TINAUD-NOUVIAN – Mme DEBARBIEUX
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON – Mme BIDART-LABROUSSE
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC

Administrateurs ayant donné pouvoir :

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme DUHART à M BOIVIN
Mme CHAUFFARD à Mme LEDESMA
M ALVAREZ à M BIVES-TOURON

Administrateurs absents :

Mme GONZALO

Secrétaire de séance :

M CLUCHIER

Services administratifs :

Mme SOLLINGER

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, se sont réunis sur convocation de Madame la Vice-Présidente, le :

Jeudi 20 Février 2025 à 18 heures 00

L'Ordre du jour adressé le 13 février 2025 était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 05 décembre 2024
- Compte rendu des décisions du Président ou de la Vice-Présidente dans le cadre des délégations du Conseil d'Administration :
 - o État des secours délivrés par la Commission permanente d'attribution des aides facultatives réunie le jeudi 05 décembre 2024, le jeudi 16 janvier 2025
 - o Chèques d'Accompagnement Personnalisés délivrés depuis le précédent Conseil d'Administration
- Autorisation de signature du renouvellement de la convention analyse des pratiques professionnelles pour les travailleurs sociaux du Sud Pays basque
- Mise en place d'une Mutuelle communale
- Rapport d'orientations budgétaires 2025
- Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2024

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2024 est **adopté à l'unanimité**.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT OU DE LA VICE-PRESIDENTE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1/ ETAT DES SECOURS DELIVRES PAR LA COMMISSION PERMANENTE D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES

Lors de la séance du jeudi 05 décembre 2024

| ORIGINE DE LA DEMANDE | SITUATION BENEFICIAIRE | NATURE DE L'AIDE | MONTANT ACCORDE |
|-----------------------|------------------------|------------------|-------------------|
| SDSEI | FRANCE TRAVAIL | Facture énergie | Décision ajournée |
| SDSEI | SALARIE | Dette cantine | 300 € |
| SDSEI | RSA | Dette cantine | 250 € |

Le montant de ces secours (550 €) a été prélevé sur le compte 65133.424 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2024.

Lors de la séance du jeudi 16 janvier 2025

| ORIGINE DE LA DEMANDE | SITUATION BENEFICIAIRE | NATURE DE L'AIDE | MONTANT ACCORDE |
|-----------------------|------------------------|------------------|-----------------|
| SDSEI | RSA | Séjour scolaire | 150 € |
| SDSEI | FRANCE TRAVAIL | Frais dentaires | 200 € |

Le montant de ces secours (350 €) a été prélevé sur le compte 65133.424 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2025.

Après l'avoir entendu, **le conseil d'administration prend acte** de ces secours délivrés par la Commission permanente d'attribution des aides facultatives réunie le jeudi 05 décembre 2024 et le jeudi 16 janvier 2025.

2/ ETAT DES CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (CAP) DELIVRES DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame MORICE Nathalie, Vice-Présidente, fait état des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) délivrés par les services du CCAS depuis le précédent conseil d'administration, à savoir 37 CAP pour un montant global de 2304,00 €.

III – AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU SUD PAYS BASQUE

Vu la délibération n°5 du 10 Février 2022, relative à la convention d'analyse des pratiques professionnelles des assistants sociaux

Le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Jean-de-Luz dans le cadre de son rôle d'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune, assure la gestion d'une action d'analyse des pratiques professionnels pour les assistants sociaux des structures suivantes :

- C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz
- C.C.A.S. de Ciboure
- C.C.A.S. de Hendaye
- C.C.A.S. d'Urrugne
- Polyclinique Côte basque sud
- Clinique S.S.R. Concha Berri
- Association Sagardian, pour le dispositif Écoute Violences Conjugales

Ce projet d'analyse des pratiques vise à permettre aux agents sociaux de :

- disposer d'un espace d'écoute et d'échanges professionnels
- bénéficier de l'intervention d'un intervenant professionnel pour encadrer ces discussions et apporter des éléments de connaissances
- contribuer à l'accompagnement des personnes accueillies au sein des structures

Le projet s'inscrit dans une volonté de formation continue.

Modalités pratiques :

Le groupe d'analyse des pratiques se réunit pour des séances d'une durée de 3h, tous les 2 mois.

Le nombre minimum de participants est de 3, le maximum de 15.

Le coût total prévisionnel de la prestation (intervention et frais de déplacement) s'élève au maximum à 5.400 euros.

L'intervention sera prise en charge par le C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz qui établira ensuite une facture annuelle de régularisation auprès de chaque structure signataire de la convention, à hauteur de 1/7^e du montant facturé par l'intervenante.

La convention est établie pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'intervenante retenue
- d'autoriser M. le Président à signer la convention avec les partenaires pour la mise en place des séances d'analyses de pratiques ainsi que les actes afférents

Adopté à l'unanimité

IV – MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Dans sa volonté de développer ses services et actions pour répondre aux besoins de la population, le CCAS souhaite s'engager dans une démarche pour agir sur le champ de la santé.

Selon la Mutualité Française, la Sécurité Sociale rembourse 51% des soins courants (consultations médicales, médicaments,...), ce qui rend indispensable le fait de disposer d'une complémentaire santé. Si plus de 95% de la population est couverte par une mutuelle, ce sont 30% des Français qui auraient renoncé à des soins, essentiellement pour des raisons financières. Il apparaît nécessaire d'œuvrer pour proposer une offre de mutuelle à un tarif avantageux pour un niveau de couverture adapté.

Ainsi, aux côtés de la complémentaire santé généralisée pour tous les salariés depuis 2016 et de la C2S (Complémentaire Santé Solidaire), la mise en place d'une mutuelle communale peut constituer une nouvelle possibilité de couverture santé.

Ce dispositif peut intéresser en particulier les retraités, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les professions indépendantes.

La Mutuelle communale concernera les habitants de Saint-Jean-de-Luz ainsi que les personnes qui travaillent sur la commune, quelle que soit leur lieu de résidence.

Après avoir étudié plusieurs possibilités et rencontré plusieurs mutuelles, la proposition de La Mutuelle Familiale est apparue la plus pertinente. L'association LMF ASSO SANTE présente des solutions auprès de La Mutuelle Familiale avec laquelle elle a souscrit des contrats collectifs et mutualisés à adhésions facultatives.

Le C.C.A.S. n'apporte aucun financement pour le fonctionnement de la mutuelle ou pour les contrats individuels souscrits.

Le rôle du C.C.A.S. consiste à favoriser la connaissance de ce dispositif par la population, en particulier par des actions de communication sur les supports habituels (site internet, magazine municipal), et à permettre l'organisation d'une réunion publique et de permanences régulières dans ses locaux.

La convention proposée avec LMF ASSO SANTÉ est conclue jusqu'au 31/12/2026 et pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Considérant que la mise en place d'une mutuelle communale ne relève pas d'une procédure de marché formalisée, il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention (jointe en annexe) et tous les documents afférents permettant la bonne réalisation de ce partenariat

Adopté à l'unanimité

Mme DEBARBIEUX : Cette mutuelle communale permettra à un plus grand nombre de personnes d'être couvertes

Mme MORICE : Notre rôle au niveau du CCAS est de communiquer l'information de la mise en place de la mutuelle communale et d'accueillir les permanences au sein du service. Une réunion publique est prévue prochainement pour informer la population. La grille tarifaire est valable pour 2 ans, non modifiable pendant cette période.

M BOIVIN : Quel est le coût de cette mutuelle ?
(La grille tarifaire est transmise à M BOIVIN avec les 4 niveaux de garanties)

M BOIVIN : Y-a-t'il une clause de rétractation pour le CCAS si la mutuelle est déficitaire ?

M CLUCHIER : Il n'y a aucun engagement financier du CCAS.
Les permanences auront lieu tous les 15 jours ou 1 fois par semaine au début de la mise en place.

V – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les orientations retenues pour l'année 2025 figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport doit contenir des informations substantielles sur :

- les orientations budgétaires à venir,

Le conseil d'administration est appelé à examiner ces orientations budgétaires 2025.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2025 du C.C.A.S présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité

M BOIVIN : Pour l'achat du nouveau véhicule pour le portage des repas à domicile, y-aura-t-il de la publicité sur le véhicule ?

Mme MORICE : Nous avons 3 véhicules à changer sur les deux prochaines années. Au regard des délais, le prochain véhicule sera acquis par le CCAS, pour le mois de juin. Au cours de l'année, nous allons réaliser un appel d'offre pour un véhicule publicitaire.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Mme MORICE : Pour information l'Association Gadjé Voyageurs est dissoute depuis le 31 décembre 2024. L'arrêt de cette activité est dû à l'usure du bureau bénévole dirigeant et des problèmes de gestion. Les effets de cet arrêt sont la perte du lien avec les gens du voyage, la fin des actions de scolarisation et le report de la domiciliation vers le CCAS (30 personnes supplémentaires).

Le CCAS a été retenu, suite au dépôt d'un dossier sur l'appel à projet national « Lieux Innovants, Lieux Accueillants » pour France Services. Cela permet de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la transformation de l'espace France Service. Faire de ce lieu un espace attractif, chaleureux et ainsi garantir une meilleure qualité d'accueil et un développement des partenariats. Une équipe de designer a été mandatée en perspective des futurs locaux au sein de la résidence Bihotzez

Le démarrage du chantier de la Résidence Bihotzez est prévu en août 2025 avec démolition du bâtiment existant en septembre 2025, livraison prévue en septembre 2027.

Depuis le 14 février le CCAS accueille une nouvelle permanence « La Maison de l'Habitat et de l'Energie » le 2^{ème} vendredi du mois, le matin. Un technicien assure la permanence et propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour trouver les informations utiles et toutes les aides pour rénover ou mieux habiter son logement.

Ouverture du centre du sommeil à la Polyclinique de Saint-Jean-de-Luz. Nous avons rencontré le Dr JENKINS et l'équipe de l'Association AQODI qui porte le laboratoire d'exploration du sommeil. Le CCAS peut relayer ce service supplémentaire aux luziens auprès des publics rencontrés. Des actions de prévention sont envisagées.

Des ateliers de prévention sur les violences sexistes sont prévus dans le cadre des fêtes.

Madame Nathalie MORICE propose de faire un tour de table.

M BOIVIN : Il y a 30 laboratoires du sommeil AQODI en France. Le centre du sommeil de Saint-Jean-de-Luz est géré par trois médecins et possède sept chambres. Les tests se font sur 2 nuits et trois jours (24h/24). Accueil pour tous public à partir de 3 ans. Les cardiologues, pneumologues et médecins généralistes peuvent diriger les patients. Le laboratoire réalise des tests spécifiques pour les conducteurs de poids lourds (test d'endormissement) à l'aide d'outils plus performants et des test plus poussés qu'au cabinet du pneumologue.

Mme DELQUE : Rien de nouveau pour l'association. Pas de réponse de l'ARS sur l'avenir des foyers d'accueil médicalisés. Nous attendons et continuons ce combat.

Mme ALBISTUR : La collecte pour les Restos du Cœur aura lieu samedi 8 mars 2025.

Mme FOURNIER-DULAC : Nous organisons un forum sur la vue le 6 novembre prochain à Bayonne avec pour thème les aides possibles pour l'autonomie des personnes malvoyantes ou aveugles et également des informations sur la recherche.

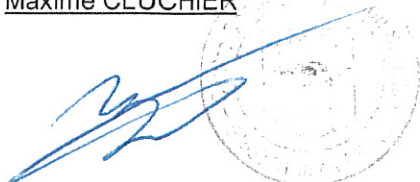
Mme BIDART-LABROUSSE : Tout va bien pour Denen Extea. Nous cherchons des bénévoles.

Mme ZUGARRAMURDI : L'UNAFAM organise une course de vélo afin de récolter des dons pour l'association qui vient en aide aux malades en souffrance psychique.

M BIVES-TOURON : Tout va bien. Le repas solidaire fonctionne bien, nous accueillons 24 personnes. La braderie de janvier s'est bien passée.

La séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de séance
Maxime CLUCHIER



La Présidente de séance
Nathalie MORICE

